

RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Point 1.1 : Pass FFMJ – Précédent grand tournoi

Le meilleur joueur français du précédent grand tournoi (OEMC, ERMC ou WMC, dans les règles concernées) se voit offrir une place dans l'équipe de France.

Cette place est nominative et ne peut être donnée à un autre joueur.

Remarque : pour l'OEMC 2017 le bénéficiaire de ce pass profite d'une invitation de l'EMA (meilleur Européen lors du dernier championnat du monde) et sa place n'est donc pas prise sur le quota français.

Point 1.2 : Pass FFMJ - Tournois MERS français

Le meilleur joueur Français de chaque tournoi MERS organisé en France en 2016 se voit offrir une place dans l'équipe de France.

Cette place est nominative et ne peut être donnée à un autre joueur.

Point 1.3 : Les autres places

Les autres places pour remplir le quota attribué à la France sont attribuées en fonction du classement officiel de l'EMA arrêté au 01/01/2017. Ce classement définit un ordre de priorité pour intégrer la sélection de la FFMJ. Les détails concernant l'attribution de ces places sont décrits plus loin dans ce document (calendrier).

Principe général : Tout joueur souhaitant participer à l'OEMC2017 doit se déclarer auprès de la FFMJ suivant les modalités décrites dans le calendrier détaillé plus loin dans ce document. Aucun joueur (même ceux bénéficiant d'un Pass FFMJ) n'est inscrit automatiquement par la FFMJ.

APPLICATION POUR LE PROCHAIN OEMC 2017 (simulation au 08/12/2016)

DERNIER GRAND TOURNOI	PASS FFMJ		
	MERS2 2016	MERS1 2016 n°1	MERS1 2016 n°2
WMC 2015 Joël Ratsimandresy (Hors quota français)	Paris Cyrille Rak Saint-Denis Hélène BOIDIN	Toulouse Cyrille Rak Saint-Paul Emilie Lam Wam Shum	Villejuif Olivier Boivin Saint-Pierre Annabel DI DOMENICO

Remarque : Cyrille Rak remporte deux Pass FFMJ. Ces Pass ne peuvent être ni cumulés ni transmis à d'autres joueurs donc cette place dans la sélection sera attribuée selon le classement des joueurs français (point 1.3 ci-dessus).

Invitation EMA	1
Quota EMA pour la France	47
Places réservées pour les Pass FFMJ	5
Places attribuées par la FFMJ suivant le classement EMA	43

En théorie, la France peut donc bénéficier d'un total de 48 places.

Ce total évolue après chaque mise à jour du classement EMA en fonction du nombre de joueurs français présents dans ce classement et de leurs places. Le total définitif sera connu le 01/01/2017.

CALENDRIER

Dates	Evénement	Commentaires
01/12/2016 →31/12/2016	Préinscriptions FFMJ	Les joueurs français souhaitant participer à l'OEMC2017 peuvent se déclarer auprès de la FFMJ , quel que soit leur classement EMA. Les candidatures se font par mail (competitions@ffmahjong.fr). Les joueurs peuvent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire du président de leur club. La liste des joueurs préinscrits est publiée sur le site de la FFMJ puis régulièrement mise à jour.
01/01/2017	Quotas EMA	Le nombre de places pour la France sera connu à cette date. D'éventuelles places supplémentaires peuvent être obtenues par la suite suivant la capacité des autres pays à remplir leurs propres quotas : les places non pourvues sont redistribuées suivant une mécanique publiée sur le site de l'EMA.
01/01/2017 →15/01/2017	Sélection française	Les joueurs qui ne se sont pas déclarés en décembre 2016 peuvent le faire jusqu'au 15/01/2017. Tous les joueurs souhaitant participer à l'OEMC2017 doivent avoir une licence pour la saison en cours au 15/01/2017. Les candidats à la sélection sont répartis en deux groupes : 1. Liste principale : les joueurs bénéficiant d'un Pass FFMJ + les joueurs dont le classement EMA au 01/01/2017 leur permet d'entrer directement dans le quota français. Ces joueurs sont assurés de pouvoir participer à l'OEMC2017 à condition de s'être déclarés auprès de la FFMJ et d'avoir pris leur licence avant le 15/01/2017. 2. Liste d'attente : tous les autres joueurs qui se sont déclarés auprès de la FFMJ. Ils sont classés suivant leur place au classement EMA (au 01/01/2017) qui définit l'ordre de priorité au sein de la liste d'attente. Les joueurs se déclarant auprès de la FFMJ après le 15/01/2017 seront classés en fin de liste d'attente (dans l'ordre de réception des candidatures), quel que soit leur classement EMA. Idem pour les joueurs prenant leur licence FFMJ après cette date.
16/01/2017		Les premiers joueurs de la liste d'attente intègrent la liste principale jusqu'à ce que le quota français soit atteint. Cette liste principale constitue la sélection française.
Après le 16/01/2017		En cas de désistement d'un joueur français de la liste principale ou en cas de nouvelle place attribuée à la France par l'EMA, la place est proposée au premier joueur de la liste d'attente.
??	Paiement des frais d'inscription	La sélection définitive des joueurs français est conditionnée par le paiement des frais d'inscription. La procédure de paiement et le calendrier seront déterminés lorsque nous aurons des informations sur ce point de la part des organisateurs. Tout joueur français ne respectant pas la procédure de paiement établie par la FFMJ perdra sa place dans la sélection française.
26-28/05/2017	OEMC2017	Déroulement de la compétition au Portugal